

feray fubir à celuy qui fera coupable, ils l'accepterõt d'eux mefmes fi ie le commande, & quand la faute meritera qu'un autre y mette la main, fi mefme il en faut venir iufques là que de les pendre, comme l'on fait en France, ie le feray moy mefme fi aucun autre ne le veut faire. Quelque faute que mes gens commettent contre Dieu, ie les puniray comme le Capitaine des François puniroit les fiens. Efcoutez mes neuveux, efcoutez mes freres, ieunes & vieux, ie le dis, ie le feray, & rien ne m'en empeschera, non pas mefme la crainte de la mort: il faut mourir toft ou tard, fi ie meurs de cette [213] façon ie ne mouray pas d'une autre, & pourois-je mourir d'une mort plus glorieufe, qu'en defendant l'honneur de nostre grand Capitaine? Ie ne diray iamais comme quelques yurogues, que la priere fait mourir; fi bien que ie veux mourir pour la defenfe de la priere. Voila ce que ie dis & ce que ie penfe, penfez y de vofre costé. Du difcours que le Pere vient de nous faire, i'ay pris ce qu'il auoit dit pour moy, & y ay répondu. Voyez ce que vous auez à faire touchant ce que luy & moy venons de dire pour vous.

Cette harangue animée d'une voix extraordinairement forte, & affiftée de la grace du S. Efprit qui l'auoit inspirée, fit vne merueilleufe impreffion dans les cœurs des auditeurs, autant qu'on pouoit iuger de l'estonnement qui paroiffoit fur leur vifage. Vn François qui estoit present & n'entendoit rien de ce qui se difoit, fut neantmoins autant attentif que tout autre, rauy du zele du Predicateur, & de l'attention des auditeurs. En effet ceux qui connoiffent la liberté des fauages, & la peine qu'ils [214] ont à fouffrir toute forte de violence, s'estonnerõt de la hardieffe